



## EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Séance du 27 septembre 2024 à 18 heures**

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

#### **Présents :**

Jean-François Irigoyen, maire  
Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup> adjoint  
Patricia Arribas-Olano, 2<sup>ème</sup> adjoint  
Jean-Daniel Badiola, 3<sup>ème</sup> adjoint  
Nathalie Morice, 4<sup>ème</sup> adjoint  
Eric Soreau, 5<sup>ème</sup> adjoint  
Christine Duhart, 6<sup>ème</sup> adjoint  
Guillaume Colas, 7<sup>ème</sup> adjoint  
Laurence Ledesma, 8<sup>ème</sup> adjoint

#### **N° 5 – FINANCES**

**Budget annexe 2024  
de la petite enfance :  
décision modificative  
n°2**

#### **Rapporteur :**

Pello Etcheverry, 1<sup>er</sup>  
adjoint

Manuel Vaquero, Delphine de Torresgrosa, Thomas Ruspil, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Loïc Jouenne, Monique Labattut, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

#### **Pouvoirs :**

- Jean Luc Casteret, adjoint à M. Le Maire
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Jean Daniel Badiola adjoint
- Charlotte Loubet-Latour, adjointe Pello Etcheverry, adjoint
- Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué à Eric Soreau, adjoint
- Béatrice Chauffard, conseillère municipale à Laurence Ledesma, adjointe
- Christine Gonzalo, conseillère municipale à Monique Labattut, conseillère municipale
- Benjamin Marcille, conseiller municipal à Patricia Arribas-Olano, adjointe

**Date de la convocation :** 20 septembre 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Laurence Ledesma a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

## N°5 – FINANCES

### Budget annexe 2024 de la petite enfance : décision modificative n° 2

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Le budget primitif 2024 a été approuvé par délibération du 26 janvier 2024. Par délibération du 10 juin 2024, la commune de Saint-Jean-de-Luz a voté une première décision modificative. Dans le cadre de l'exécution du budget, il convient de prévoir une seconde décision modificative, telle que détaillée dans le tableau et dans la maquette.

⇒ **Section de fonctionnement : 0,00 €**

La Commune s'est vue avisée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques du réorientation de ses financements vers les compétences obligatoires qui lui sont confiées en raison d'un contexte financier particulièrement contraint. Ainsi, les versements des aides auprès des structures de type établissements d'accueil de jeunes enfants et relais petite enfance prennent fin à partir de 2024. Pour la commune, c'est donc une baisse de recettes de 17 000,00 € pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants (l'EAJE) Itsas Argia et 4 270,00 € pour le Relais Petite Enfance A Petits Pas, qui sera compensée par un ajustement de la subvention du budget principal.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'adopter la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe de la Petite Enfance telle que détaillée dans le tableau (annexe 4) et la maquette (à consulter).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 18 septembre 2024,
- Adopte la décision modificative n° 2 de l'exercice budgétaire 2024 du budget annexe de la Petite Enfance telle que détaillée dans le tableau (annexe 4) et la maquette (à consulter).

### Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

